

Date de publication:

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID : 073-200055499-20250916-ARR2025_429-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2025-429 : Portant fermeture du sentier pédestre Boucle de Montadry commune de La Plagne Tarentaise

Le Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1311.1 et suivants ainsi que le L 2122.1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Considérant le nombre important d'arbres morts à cause des scolytes menaçant de casser et de tomber ;

Considérant les travaux de coupe d'arbres et de création d'une piste dans la forêt de Bonnegarde ;

Considérant qu'il est nécessaire de garantir la sécurité des usagers et de prévenir tout risque d'accident ;

ARRETE

Article 1 :

L'accès au tronçon du sentier de randonnée de la Boucle de Montadry, identifié sur le plan en annexe et situé sur la commune de La Plagne Tarentaise, est strictement interdit à toute circulation, y compris piétonne, du 17 septembre 2025 au 31 décembre 2025.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché et des panneaux d'interdictions seront positionnées aux départs des sentiers afin d'informer le public de la présente interdiction.

Article 3 :

Toute infraction au présent arrêté sera passible d'une verbalisation.

Article 4 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.



Date de publication:

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

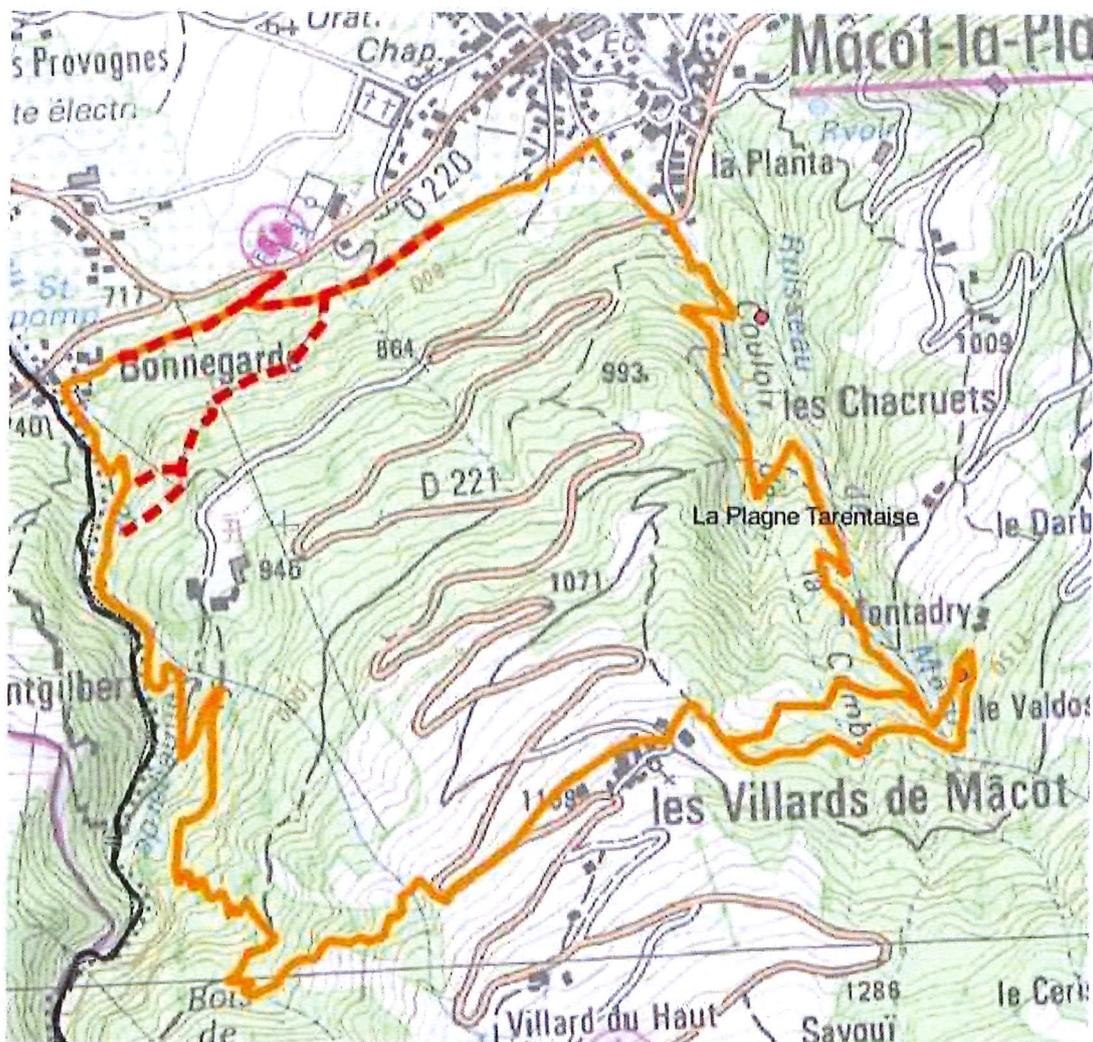
Fait à La Plagne Tarentaise,
Le 16/09/2025

Le maire,
Jean-Luc BOCH

Pour le Maire
L'Adjointe
Evelyne FAGGIANELLI



Annexe 1 : Identification du tronçon fermé



Itinéraire pédestre boucle de Montadry : 

Tronçon fermé : 